

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret
accordant au Conseil d'État un crédit additionnel de CHF 3'900'000.- au crédit d'investissement de
CHF 11'798'500.- accordé par le Grand Conseil le 30 mai 2017 dans le cadre du programme de
gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP) afin de financer le
remplacement et la modernisation du système d'information au sein de la Direction générale de
l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de ses Écoles professionnelles**

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 22 août 2023 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de Mmes et MM. Maurice Gay (président et rapporteur), Céline Baux, Nicola Di Giulio, Carole Dubois, Yann Glayre, Olivier Gfeller, Vincent Jaques, Charles Monod, Yolanda Müller Chabloz, Cloé Pointet, Cédric Roten, Théophile Schenker, Michael Wyssa, Regula Zellweger. Excusé : M. Didier Lohri

M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a participé à la séance, accompagné de M. Pedro Coelho, directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de M. Patrick Amaru, directeur général de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).

2. INTRODUCTION

Ce crédit additionnel figurait déjà depuis plusieurs mois dans le tableau de suivi des projets informatiques, le Cockpit, qui est remis semestriellement à la CTSI. De son côté, la Commission des finances (COFIN) a approuvé le 7 avril 2022 déjà, une demande du Conseil d'État d'autoriser la poursuite de ce projet avant l'octroi par le Grand Conseil du présent crédit additionnel de 3.9 Mios, le projet ne souffrant aucun délai pour sa mise en production.

La CTSI est maintenant chargée de préavisier sur ce crédit additionnel sachant que les montants ont déjà été engagés à la réalisation de ce programme de gestion informatisée pour la formation professionnelle (GIS-FP). Le document qui est soumis au Grand Conseil présente donc la situation d'avril 2022, mais cet EMPD ne tient pas compte du fait que les fonctionnalités indispensables ont aujourd'hui déjà été réalisées.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Ce crédit additionnel découle d'un problème important relatif à l'adjudication initiale du marché à une entreprise qui n'est pas parvenue à fournir la prestation attendue, principalement à cause de problèmes techniques d'intégration à l'environnement informatique de l'État de Vaud. Le fait de devoir relancer le projet avec un nouveau fournisseur informatique a inévitablement généré des surcoûts.

Les dépenses additionnelles décrites dans l'EMPD se déclinent en deux thématiques : 1) les développements et les outils pour total de 3'328'000.- frs ; 2) le pilotage du programme pour un total de 1'540'000.- frs. Afin de réduire le montant du crédit additionnel estimé initialement à 4'990'000.- frs, la DGEP a réussi à libérer 1'090'000.- frs sur les renforts du personnel métier engagés dans ce projet. Le crédit additionnel demandé par le présent EMPD s'élève ainsi à 3.9 Mios.

Pour le conseiller d'État, l'important est de constater que ce programme de gestion informatisée vient d'être entièrement déployé à cette rentrée 2023, qu'il fonctionne et que les gens semblent satisfaits. On constate que le traitement des dossiers a globalement pu se faire dans de bonnes conditions. Il est persuadé que les immanquables problèmes, qui découlent de la mise en œuvre d'un nouveau système informatique, seront résolus d'ici à la prochaine rentrée.

L'interruption momentanée du projet GIS-FP en 2019 pour des questions techniques a suscité des craintes en lien avec l'échec en 2009 de l'ancien projet SIEF (système d'information des établissements de formation), qui avait déjà pour but d'harmoniser la gestion des données des écoles professionnelles. Le conseiller d'État constate que la réalisation de cette solution informatique n'a pas été simple, puisque le projet a débuté en 2017 pour une mise en production en 2023, alors que la planification initiale prévoyait une livraison pour la rentrée 2020 (EMPD 333 de novembre 2016).

Néanmoins, le directeur général adjoint de la DGEP affirme que la rentrée 2023 s'est bien déroulée. Pour rappel, le but premier de cet EMPD de 2016 était de remplacer l'ensemble des applications locales utilisées depuis 2007 dans les écoles professionnelles par une solution standardisée, centralisée et sécurisée. Ce but est atteint puisque l'ensemble des écoles professionnelles publiques ont commencé la rentrée scolaire 2023 avec ces nouveaux outils informatiques.

L'objectif de la numérisation du dossier pour l'entreprise formatrice et du dossier des apprenti-es est atteint aussi. Les premiers retours des entreprises formatrices sont très positifs, on parle d'un niveau de satisfaction d'un niveau de 4 sur échelle de 5. On peut déjà constater une accélération du rythme de traitement des contrats d'apprentissage, puisque par rapport à l'année dernière la DGEP a validé 500 contrats de plus.

Cette application concerne plus de 3'000 utilisatrices et utilisateurs dont les commissaires professionnel·les qui sont externes à l'administration cantonale vaudoise mais qui bénéficient d'un portail auquel elles ou ils peuvent se connecter pour faire leurs enquêtes auprès des entreprises formatrices.

Toutefois, certains éléments prévus au départ, n'ont pas pu être réalisés. Il y a aujourd'hui une couverture de 90% des exigences définies dans l'EMPD de 2016, le 10% restant correspond soit à des fonctionnalités abandonnées, soit à des éléments qui devront être développés ultérieurement et qui pourraient faire l'objet d'un nouvel EMPD.

Sous l'angle informatique, après s'être rapidement rendu compte que la solution initialement prévue n'allait pas pouvoir s'intégrer à l'environnement informatique de l'État de Vaud, la DGNSI a décidé d'utiliser la même base technologique que celle développée pour l'enseignement obligatoire (DGEO), ce qui permet d'utiliser des modules technologiques identiques. Malgré une réduction du périmètre pour certaines fonctionnalités, il convient de noter que d'autres ont pu être développées, telle que l'intégration de plusieurs écoles qui ne faisaient pas partie du périmètre initial.

Le domaine de l'enseignement reste un domaine extrêmement complexe en termes informatiques. Le directeur général de la DGNSI estime qu'il s'agit d'une solution aboutie en ce qui concerne sa réalisation technique. Les montants dépensés par le Canton de Vaud, y compris ce crédit additionnel de 3.9 Mios, restent dans la moyenne de ce que d'autres grands cantons ont investi.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EMPD

Difficultés constatées à la mise en œuvre du nouveau programme

Cette solution centralisée arrive enfin après l'abandon du projet SIEF en 2009, et le retrait en 2019 de la solution IS- Academia. Avec ce crédit additionnel, la CTSI ne peut que prendre acte que le développement de la solution GIS-FP a coûté près de 4 Mios de plus, ce montant ayant déjà été investi pour que la solution soit implémentée à la rentrée 2023.

Il apparaît que l'EPSIC¹ rencontre des difficultés de gestion ou de communication des programmes lors de cette rentrée scolaire ; des jeunes n'ayant même pas reçu la date de leur première journée de cours. La députée se demande si ces problèmes ont un lien avec la mise en œuvre de la nouvelle solution informatique GIS-FP.

Le directeur général adjoint de la DGEP explique que ce problème de convocation n'est pas directement lié à l'application, néanmoins sa mise en fonction vient perturber le quotidien des personnes en charge qui ont dû modifier leur manière de travailler dans un nouvel outil pour convoquer les quelques 3'000 apprenti·es à l'EPSIC. Le directeur de l'EPSIC a confirmé que le système fonctionne. L'effectif des classes semble tout de même bien géré et le système permet notamment d'effectuer le contrôle des présences.

Un commissaire² ne partage pas le même enthousiasme sur ce programme que les représentants de la DGEP et de la DGNSI. Au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), il constate une réduction des possibilités avec la nouvelle application, les élèves ne peuvent par exemple plus consulter certaines données auxquelles ils avaient accès précédemment, ce qui entraîne une augmentation de la charge de travail pour les maîtres de classe. Il relève que plusieurs fonctionnalités ne marchent pas encore correctement, mais cela est probablement dû en partie à la période de formation des utilisatrices et utilisateurs. Il comprend qu'il faudra refaire un point de situation dans une année, néanmoins il a l'impression que le programme n'est pas abouti et qu'il est clairement moins efficace que celui dont disposait le CPNV avant.

Il espère que des améliorations seront encore possibles en fonction des difficultés remontées par les utilisatrices et utilisateurs.

Le directeur général adjoint de la DGEP indique que le CPNV, parmi les 15 établissements de formation, était de loin le mieux loti en termes de solutions développées localement et qu'il disposait déjà d'outils très performants. Cependant, ces solutions locales hébergées sur le réseau pédagogique ne pouvaient plus durer, principalement pour des questions de sécurité. Vu l'ampleur de cette migration pour le CPNV, certaines filières vont passer progressivement sur le nouveau logiciel dans un délai d'une année.

Globalement, le conseiller d'État constate un réel enthousiasme à bien utiliser ce nouveau programme dès cette rentrée 2023. Une telle centralisation permet ensuite au département de disposer de données et de statistiques pour bien connaître et mieux gérer les établissements, ce qui manque cruellement aujourd'hui.

Synergies possibles avec les systèmes utilisés au secondaire II ou à l'enseignement obligatoire

En termes de bénéficiaires, 18'000 apprenties et apprentis sont gérés aujourd'hui dans ce système d'information, ce qui implique 9'000 entreprises et plus de 29'000 autorisations de formés. Chaque année, il y a quasiment 7'000 nouveaux contrats qui sont validés. Il y a actuellement 2'700 utilisatrices et utilisateurs de l'application qui ont des rôles bien différents, il s'agit notamment des commissaires professionnel·les, des conseillères et conseillers aux apprenti·es, du corps enseignant, du décanat et du staff des secrétariats.

L'application GIS-FP s'est inspirée de ce qui avait été développé pour l'école obligatoire (DGEO) ; le nouveau système utilise par exemple les mêmes référentiels de données. La DGEP, en collaboration avec la DGNSI, étudie une adaptation de ce nouvel outil pour les gymnases vaudois qui n'utilisent pas encore de système global coordonné.

Le directeur adjoint de la DGEP confirme que les bases existent et que le système fonctionne, il manque uniquement des ajustements non essentiels à la gestion des écoles professionnelles. Depuis la rentrée scolaire d'août 2021, quatre établissements-pilotes utilisent ce nouveau système et ont ainsi déjà réalisé à deux reprises l'entièreté du cycle scolaire. Aujourd'hui, la DGEP confirme que toutes les fonctions nécessaires et essentielles à la tenue de la surveillance de l'apprentissage et aux procédures de qualification ont déjà été réalisées, notamment grâce à ce crédit additionnel, accordé en urgence par le Conseil d'État et la COFIN en avril 2022. Les 10% manquants (encore à réaliser) sont considérés comme étant des ajustements complémentaires, mais pas indispensables pour la gestion des écoles professionnelles.

¹ EPSIC : École professionnelle Lausanne

² Déclaration d'intérêts : le commissaire enseigne au CPNV

5. VOTES SUR LE PROJET DE DÉCRET (22_LEG_282)

VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité

L'art. 2 du projet de décret – montant du crédit additionnel amorti immédiatement – est adopté à l'unanimité

L'art. 3 du projet de décret (formule d'exécution) est adopté à l'unanimité

ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.

Nyon, le 16 octobre 2023

*Le rapporteur :
(Signé) Maurice Gay*